

AIDE-MÉMOIRE

Inscription ou prolongation de l'admissibilité au régime d'assurance maladie des étudiants étrangers qui proviennent d'un pays avec lequel le gouvernement du Québec a conclu une entente de réciprocité en matière de sécurité sociale

(Belgique, Danemark, Finlande, France, Grèce, Luxembourg, Norvège, Portugal, Roumanie, Suède)

L'inscription ou la prolongation de l'inscription au régime d'assurance maladie du Québec pour les étudiants en provenance d'un pays d'entente et inscrits à l'automne 2020 dans un programme d'études, en échange ou en stage, doit se faire par le formulaire non-personnalisé disponible sur le Site de la RAMQ.

Pour ce faire, vous devez

- Le compléter
- L'imprimer
- Le signer
- Joindre les documents demandés
- Expédier le tout par la poste à l'adresse indiquée sur le formulaire soit le

Régie de l'assurance maladie du Québec
C. P. 6600, succ. Terminus
Québec (Québec) G1K 7T3

Prenez note que si vous accompagnez par des membres de votre famille vous devez vous procurer un formulaire personnalisé pour chaque personne qui vous accompagne. Vous pouvez vous procurer ce dernier en communiquant avec la RAMQ aux numéros suivants :

Région de Québec : 418 646-4636
Région de Montréal : 514-864-3411
Partout au Québec : 1 800 561-9749

Pour joindre la Régie de l'assurance maladie :

➔ ramq.gouv.qc.ca/fr/nous-joindre

S'abonner à la page Facebook – est une bonne façon de se tenir au courant des modalités d'inscription, de prolongation, des conditions du maintien de l'admissibilité, etc. Bref, il s'agit d'une porte d'entrée pour obtenir de l'information pertinente sur des sujets qui peuvent interpeller l'étudiant en séjour au Québec.

➔ facebook.com/RAMQuebec

